2026/07/SGG-CM/DAD

BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS !

DECRET N°96-151/PRES
portant promulgation de la loi n° 11/96/ADP du 26 avril 1996.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution ;

VU la lettre n°173/ADP/PRES/CAB du 8 mai 1996, transmettant pour promulgation la loi n° 11/96/ADP du 26 avril 1996 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er : Est promulguée la loi n°11/96/ADP du 26 avril 1996, portant modification de l'ordonnance n° 92-018/PRES du 25 mars 1992, portant code électoral.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 17 mai 1996

Blaise COMPAORE

2026/07/SGG-CM/DAD

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVème REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 011 /96/ADP
PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N°92-018/PRES DU 25 MARS 1992 PORTANT CODE ELECTORAL

2026/07/SGG-CM/DAD

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;

VU la Résolution N°01/92/ADP du 17 juin 1992, portant Validation du mandat des Députés ;

VU l'Ordonnance N°92-018/PRES du 25 mars 1992 , portant Code électoral ;

A délibéré en sa séance du 26 avril 1996
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : ***L'Ordonnance N° 92-018/PRES du 25 mars 1992 , portant Code électoral est modifiée ainsi qu'il suit :***

TITRE III - DISPOSITIONS RELATIVES A L'ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE .

Au lieu de :

Article 112 : *"Les pouvoirs de l'Assemblée des Députés du Peuple expirent à la clôture de la dernière session ordinaire du mois d'Octobre de la législature."*

Lire :

Article 112 *nouveau :* *"La durée de la législature est de cinq (05) ans.*

Les pouvoirs de l' Assemblée des Députés du Peuple expirent à la date de validation des mandats des Députés de la nouvelle législature " .

Article 2 : ***La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .***

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 26 avril 1996

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO

Le Président

Dr Bongnessan Arsène YE